



## FLASH INFO –23 décembre 2021

\*\*\*

### PROGRAMME ADVENIR PLUS

L'association AVERE France lance un appel à financeurs pour 200 millions d'euros (28,572 TWh cumac)

---

**L'association AVERE France lance un appel à financement pour le programme CEE ADVENIR PLUS. Les obligés intéressés ont jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2022, 13h pour proposer un engagement.**

Le programme CEE **ADVENIR PLUS**, porté par l'association AVERE FRANCE, vise à faciliter l'installation de points de recharge pilotables pour véhicules légers électriques ou hybrides rechargeables sur l'ensemble du territoire français.

Le programme ciblera notamment le déploiement des infrastructures dans les entreprises de la filière de l'automobile (contrôles techniques, garages, loueurs de véhicules, ...) mais également celui des points de recharge pilotables de véhicules lourds. Afin de favoriser le déploiement des points de recharge pilotables et de l'électromobilité, les acteurs en lien avec ces cibles pourront être accompagnés ou formés dans le cadre du programme.

Ce programme a pour objectif la mise en place de plus de 50 000 nouveaux points de recharge pour véhicules électriques.

**L'association AVERE France est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 200 millions d'euros HT correspondant à un volume de certificats d'économies d'énergie de 28,572 TWh cumac pour la période 2022-2025.** Le facteur de conversion est de 7 € HT/MWh cumac.

Les contributions au programme ADVENIR PLUS seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur, en fonction des perspectives budgétaires à moyen terme validées en Comité de pilotage (COFIL). Les partenaires financeurs seront membres du Comité de pilotage du programme « ADVENIR PLUS » qui se réunira périodiquement.

**Les propositions devront préciser :**

1. Le montant en euros ainsi que le volume correspondant par tranche de 100 GWh cumac, que l'obligé s'engage à financer sur 2022-2025 en justifiant de sa capacité financière à honorer son engagement ;
2. Une estimation du niveau de son obligation pour la cinquième période, le montant restant pour lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE, ainsi que les noms des programmes concernés (un défaut d'informations sur ces éléments rendra la candidature nulle et non avenue) ;
3. Le niveau de connaissance du candidat des programmes CEE ainsi que les informations permettant d'identifier l'entité candidate : la raison sociale et le numéro unique d'identification (SIREN);
4. L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans la transition écologique, dans sa politique et ses actions visant à promouvoir la mobilité électrique en interne à l'entreprise comme à l'externe.

Il est proposé d'ouvrir le financement par tranches de 100 GWh cumac, soit 700 000€ chacune.

Afin de déterminer les candidats éligibles à cet appel à financement, les porteurs sélectionneront les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade (10% de la note finale). Les candidats n'ayant pas financés de programmes recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale).
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité électrique et expertise sur le sujet, (40% de la note finale).
- Sous-critère 4 = moyens autres que financiers proposés pour aider au déploiement du programme Advenir plus (20% de la note finale).
- Sous-critère 5 : Qualité de l'offre (10% de la note finale) au regard de la clarté des propos, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

**Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail au format PDF sur papier à entête et signée à Ludovic Coutant, Responsable Advenir ([ludovic.coutant@avere-france.org](mailto:ludovic.coutant@avere-france.org)) avant le 1<sup>er</sup> février 2022, 13h.**

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et financement des programmes CEE en 5<sup>ème</sup> période (doctrine) dont le détail est disponible sous:  
<https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>